



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 312-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.406

Déposée le : 03.12.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Egger (Hünibach, PS) (porte-parole)
Wildhaber (Rubigen, PS)
Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 587/2021 du 12 mai 2021
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Enseignement de l'histoire coloniale et de l'esclavage suisses dans les écoles bernoises

Le tollé déclenché, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, par le meurtre brutal du citoyen George Floyd le 25 mai 2020 témoigne du changement rapide de prise de conscience qui s'opère actuellement au sein d'une large frange de la population mondiale quant à l'héritage du colonialisme et de l'esclavage. Un héritage qui concerne aussi la Suisse : selon l'état actuel de la recherche historique, proportionnellement au chiffre de sa population, notre pays a participé à l'esclavagisme transatlantique – perpétrant ainsi un crime contre l'humanité, tel que reconnu par la Conférence de Durban en 2001 – au même titre, sinon davantage, que les grandes puissances coloniales française, britannique, espagnole, portugaise ou néerlandaise. Dans une société post-migratoire, la question de savoir d'où vient une partie de notre prospérité en Suisse, ne se fera que plus pressante à l'avenir. Le domaine de l'enseignement joue donc ici un rôle fondamental.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure et sous quelles formes l'histoire coloniale et l'histoire de l'esclavage et du racisme sont-elles déjà inscrites aux plans d'études des cycles obligatoire et post-obligatoire ? L'implication active d'acteurs et actrices suisses dans ces chapitres de l'histoire est-elle mentionnée lors de cet enseignement ?
2. Le gouvernement est-il prêt à veiller à ce que la participation d'acteurs et d'actrices suisses dans presque toutes les activités liées à l'esclavagisme et au colonialisme soient intégrée aux plans d'étude du canton de Berne.
3. Comment le sujet du racisme est-il abordé de manière générale (et non pas uniquement en lien avec l'histoire coloniale) aux cycles obligatoire et post-obligatoire ? Et de quelles manières encourage-t-on un comportement antiraciste auprès des élèves ?

Réponse du Conseil-exécutif

Points 1 et 3

Le colonialisme fait partie intégrante du programme obligatoire prévu par les plans d'études germanophone (*Lehrplan 21*) et francophone (*PER*) pour le cycle 3¹, qui couvre également les thèmes de l'esclavage et du racisme. Le développement durable constitue par ailleurs un fil conducteur du *Lehrplan 21* pour le développement de la société, l'équivalent étant couvert dans le cadre de la Formation générale dans le *PER*. Celui-ci repose sur l'idée que nous avons besoin d'une économie prospère et d'une société solidaire pour satisfaire nos besoins matériels et immatériels. Pour concrétiser cette idée, les développements doivent être de nature politique, économique, écologique, sociale et culturelle. Justice, participation politique et conservation des ressources naturelles sont des conditions indispensables au développement durable qui doivent être prises en compte tant sur le plan national qu'international. Les questions liées au racisme et aux injustices peuvent en outre être traitées dans le domaine éthique, religions, communauté.

Ces sujets reposent, d'une part, sur des concepts existants comme l'éducation à la santé, l'apprentissage global, la pédagogie interculturelle, la pédagogie sensible au genre, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à l'environnement. Ils se réfèrent, d'autre part, aux sujets clés de la « décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable 2005-2014 », aux enjeux et aux mesures de la stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral (2002, refonte en 2008) ainsi qu'à la prise en compte de certains de ces sujets transversaux dans les plans d'études cantonaux. Les différents aspects liés à ces sujets se retrouvent dans les plans d'études propres à chaque domaine disciplinaire, notamment dans le domaine disciplinaire *Natur-Mensch-Gesellschaft* (sciences naturelles, humaines et sociales) en ce qui concerne le plan d'études germanophone, et dans le domaine Sciences humaines et sociales (SHS) pour le PER. L'acquisition de savoir et de savoir-faire sur ces sujets est un processus qui s'étend au-delà de la scolarité obligatoire, mais dans lequel l'école joue un rôle fondamental.

Par ailleurs, le *Lehrplan 21* et le PER définissent des compétences transdisciplinaires qui sont essentielles pour pouvoir vivre sa vie de manière autonome. Elles regroupent les compétences personnelles, sociales et méthodologiques. La capacité à gérer la diversité constitue, avec la capacité au dialogue et à la coopération ainsi que la capacité à gérer les conflits, un aspect central des compétences sociales. Par conséquent, les élèves doivent être en mesure

- de percevoir et de comprendre l'être humain dans ses ressemblances et ses différences ;
- de se montrer respectueux envers les personnes qui présentent des difficultés d'apprentissage ou qui sont différentes par leur sexe, leur couleur de peau, leur langue, leur origine sociale, leur religion ou leur mode de vie ;
- de réfléchir à l'impact du langage et d'adopter un langage respectueux tenant compte de la diversité et
- d'identifier toute forme de langage irrespectueux et de s'y opposer.

Le développement durable est également inscrit dans le plan d'études de la formation gymnasiale : « Les élèves traitent les conflits d'objectifs entre l'environnement, l'économie et la société et sont sensibilisés à l'idée de développement durable. » Dans le plan d'études spécifique à chaque discipline, un chapitre explique dans quelle mesure les contenus et objectifs prévus contribuent à l'éducation au développement durable. Dans la partie germanophone du canton, le plan d'études d'histoire précise par exemple la nécessité de mettre en évidence la marge de manœuvre des différents protagonistes, les conséquences des décisions et le lien entre les décisions et les intérêts spécifiques. Quant au plan d'études du français, il indique par exemple que l'étude des œuvres littéraires confronte les élèves au point de vue de personnages d'autres cultures et d'autres époques.

¹ *Natur, Mensch, Gesellschaft (NMG), Räume, Zeiten, Gesellschaften (RZG).6.2*

Le plan d'études germanophone d'histoire énonce notamment les objectifs d'apprentissage généraux suivants :

« L'enseignement de l'histoire

- se consacre, sous l'angle des mutations, aux rapports économiques et sociétaux, aux structures politiques et aux valeurs culturelles,
- sensibilise les élèves à la dimension historique du présent et contribue ainsi à l'évaluation objective des situations actuelles et futures. »

Durant la première et la deuxième années gymnasiales, l'étude des mutations au début de l'époque moderne en Europe est explicitement évoquée et les questions liées à l'expansion européenne et au colonialisme font partie des sujets qui doivent obligatoirement être traités.

Question 2

Les plans d'études constituent un cadre de référence pour les écoles, qu'il s'agisse des établissements de la scolarité obligatoire ou des écoles moyennes. Toutefois, ils laissent aussi aux enseignants et enseignantes une certaine marge de manœuvre au niveau du contenu. Celle-ci est nécessaire pour pouvoir tenir compte des centres d'intérêts et des profils d'apprentissage des élèves et pour pouvoir établir un rapport avec le présent.

Le Lehrplan 21 et le PER couvrent un large éventail de sujets dans le domaine disciplinaire *NMG*, respectivement *SHS*. Les écoles choisissent les sujets sur lesquels elles souhaitent mettre l'accent. Les plans d'études des domaines disciplinaires *NMG* et *SHS* sont déjà très complets et très équilibrés. Le nombre de leçons disponibles ne permettra pas d'élargir l'éventail des sujets.

Il en va de même pour la formation gymnasiale. L'enseignement doit trouver un équilibre entre les objectifs que sont l'acquisition de l'aptitude générale pour entreprendre des études universitaires, la transmission d'une vaste culture générale et la préparation à l'exécution de tâches exigeantes dans la société. Cet équilibre peut être trouvé de diverses manières et les objectifs à atteindre peuvent être comparables dans diverses disciplines. Les enseignants et enseignantes abordent en classe le rôle de la Suisse, l'histoire de l'esclavage et la question du racisme. Du matériel didactique supplémentaire sera mis en ligne prochainement sur le portail « Fächernet » pour les établissements de la scolarité obligatoire germanophone. Il abordera aussi l'implication de la Suisse dans le colonialisme et l'esclavage du point de vue historique. Le portail Educlasse joue ce rôle pour les écoles francophones.

Destinataire

- Grand Conseil